



# RENCONTRE « POUR UN APPEL FRANCOPHONE CONTRE LA MARCHANDISATION DE L'ÉDUCATION



## LE RAPPORT DE CONFERENCE

15 mars 2016

Siège de l'OIF – Paris, France,  
15 mars 2016

# L'ÉVÈNEMENT



À l'occasion de la Semaine de la langue française et de la Francophonie, un **réseau d'organisations francophones de la société civile** (dit « le Réseau ») s'est mobilisé **contre la marchandisation de l'éducation**, le **15 mars 2016**, au siège de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

Cette **mobilisation** fait suite à une **croissance sans précédent des acteurs privés dans l'éducation** au niveau international, notamment dans les pays à faibles revenus. L'investissement à grande échelle d'entreprises multinationales, entre autres, dans le marché très lucratif de l'éducation est sur le point de transformer totalement des systèmes éducatifs déjà fragiles. A titre d'illustration, le **Libéria** a ainsi récemment annoncé sa volonté de faire appel à l'entreprise privée Bridge International Academies pour dispenser l'éducation primaire dans le pays. Aussi, **l'impact** de ces phénomènes **en termes de qualité des contenus éducatifs, de ségrégation territoriale et d'inégalités sociales**, et plus généralement **de réalisation des droits de l'Homme**, en fait un **défi majeur** pour les acteurs et les défenseurs du droit à l'éducation de tous tout au long de la vie. Cette tendance a été dénoncée par plusieurs **rapports, résolutions**, et **recommandations** de l'ONU ou récemment, de la **Commission Africaine des droits de l'Homme**.

Cette **rencontre du 15 mars 2016** s'est articulée autour des témoignages d'intervenants d'Haïti, du Maroc, de Tunisie et du Burkina Faso. Elle a été **l'occasion unique de réunir** quelque **80 participants** autour d'un groupe unique de chercheurs, d'acteurs associatifs et syndicaux issus de trois continents, **spécialisés dans le domaine de l'éducation ou des droits de l'Homme**, soulignant les réalités du terrain et les mises en perspective des enjeux par des travaux de recherche et de plaidoyer.

Nous **remercions** l'OIF, de son accueil chaleureux et convivial, ainsi que chacun des participants pour les idées et le dynamisme qui ont contribué au climat d'échange et de réflexion.

## L'évènement en bref :

- ✦ 30 locuteurs et modérateurs venus de 7 pays et 3 continents
- ✦ 80 participants (présents et à distance)
- ✦ 43 associations représentées
- ✦ 1 nouveau hashtag et 190 tweets (#NeVendezPaslEducation)
- ✦ Une chaîne vidéo accessible en direct des quatre coins du monde

**ibitissam mzbiri** @ibitissam  
Suivre

#NeVendezPaslEducation #anfassdem L'Etat  
**Coalition Éducation** @CoalEducation  
Suivre

"Ns souhaitons étendre nos travaux au delà du cercle anglophone, l'ouvrir à d'autres communautés de langue" D. Dorsi  
#NeVendezPaslEducation

**Solidarité Laïque** @SolidLaïque  
Suivre

Marchander l'éducation non formelle c'est un recul de l'égalité d'accès aux loisirs et à la culture #NeVendezPaslEducation

**Joëlle Sicamois** @JoelleSicamois  
Suivre

#NeVendezPaslEducation "On prête attention à ce qui est mesurable plutôt que de mesurer ce qui est important." @AlexandraDraxler

**EKEDI EDJENGUELE** @EKEDIJENGUELE  
Suivre

En #Afrique, l'école est un héritage colonial qui a été difficile à adapter au moment des indépendances. S.Dembélé  
#NeVendezPaslEducation

**Carole Coupey** @CaroleCoupey  
Suivre

#NeVendezPaslEducation Slim Griss "la Tunisie n'a pas besoin d'autres facteurs divisionnaires de la société"

**Coalition Éducation** @CoalEducation  
Slim Griss UGTT, syndicat de l'enseignement en Tunisie parle du cas de la Tunisie #NeVendezPaslEducation

**Michello** @MichelloOrlier  
Suivre

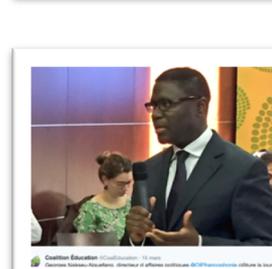
#NeVendezPaslEducation En Haïti 85% de l'éducation est privée. On ouvre une école comme une boutique! Mona (UNNOH)

**Coalition Éducation** @CoalEducation  
Suivre

Julian Maerz de la Clinique de Droit de @sciencespo "les frais de scolarité en Haïti augmentent de 20% par an!"  
#NeVendezPaslEducation

**Coalition Éducation** @CoalEducation  
Suivre

"En Haïti, on veut faire de l'éducation publique en finançant les écoles privées" Mona Bernadel  
#NeVendezPaslEducation



## SESSIONS PLENIERES



Mme Murin (représentante de l'Administrateur de l'OIF) et Carole Coupez (Solidarité Laïque, membre français de la Campagne mondiale pour l'éducation et chef de file de la Coalition éducation) ont souhaité la bienvenue aux participants et posé la problématique et les enjeux de la rencontre.

### 1<sup>er</sup> panel de réflexion

#### – Exemples pays- Rôle des acteurs privés dans les systèmes d'éducation

Le premier panel de réflexion, plein de couleurs et de richesses interculturelles, a donné la parole à nos invités venus des quatre coins du monde afin de présenter un horizon des contextes de privatisation de l'éducation.

#### ✦ Le cas d'Haïti

(Mona Bernardel, syndicaliste haïtienne de l'Union des Normaliens Haïtiens (UNOH) et les étudiants de la Clinique de Droit de Sciences Po)

Mme Bernardel a témoigné de son expérience terrain du système éducatif haïtien. Il en ressort que 80% des écoles haïtiennes sont privées et que dans certaines zones reculées il n'existe aucun accès possible à une éducation publique et gratuite.

Si l'on connaît Haïti comme un pays extrêmement pauvre, dramatiquement touché par le séisme de 2010, on oublie bien souvent la grande responsabilité des bailleurs de fonds, observe-t-elle : « **en Haïti, on veut faire de l'éducation publique en finançant les écoles privées** », sans consulter les professeurs et évaluer les besoins du terrain. Enfin, en Haïti, dit-elle, « l'éducation est une marchandise, vendue au plus offrant. En ce sens, les « écoles *borlet* », écoles low cost (mais payantes !), proposent notamment une extrêmement faible qualité éducative dans des infrastructures délabrées ou inexistantes : quelques chaises posées dans la rue. **L'école devient alors une boutique. Un bon matin, n'importe qui peut ouvrir une école, sans autorisation, sans régulation.** C'est à l'État de prendre sa responsabilité ! ».

#### ✦ Le cas des pays du Maghreb

(Khadija Yamlahi, députée marocaine, membre de la Coalition EPT (Education pour Tous) du Maroc et Slim Ghriiss, membre du bureau de l'UGTT, Union Générale Tunisienne du Travail et Syndicat national de l'enseignement primaire)

Mme Yamlahi et M. Ghriiss ont présenté les stratégies et le développement de l'enseignement privé dans les pays du Maghreb, notamment en ce qui concerne les nombreuses fermetures d'écoles publiques, reprises par le secteur privé. Un participant a justement noté que l'ONU avait récemment interpellé l'autorité gouvernementale marocaine sur le risque de privatisation. Aussi, ont-ils abordé le nombre croissant et inquiétant d'enseignants du public proposant des services dans le privé durant leur semaine de cours. Par ailleurs, M. Ghriiss a souligné l'importance du mouvement de privatisation des structures éducatives, dès la petite enfance (périscolaire) : « **L'enfance est menacée, faute de contrôle. Dans l'enseignement primaire la qualité se dégrade, il n'y a plus de recrutement de personnes spécialisées.** »

M. Ghriiss a souligné avec force que les deux avancées majeures pour la Tunisie au XX<sup>e</sup> siècle étaient (1) l'accès à l'éducation (scolarisation et création d'écoles principalement) et (2) l'émancipation de la femme. Aujourd'hui, toutefois, écoles privées, en parmi d'autres les écoles confessionnelles, connaissent une recrudescence. Et ce d'autant plus, comme l'a souligné un participant, dans la mesure où le gouvernement soutient la multiplication des cours particuliers (qui peuvent coûter 30€ de l'heure) !

– **Focus juridique** : Les équipes de recherche de la Clinique de Droit de Sciences Po travaillent avec le réseau sur le droit à l'éducation en Haïti et le rôle des bailleurs de fond dans le financement de l'éducation en Haïti. Les étudiants ont étayé les propos de Mme Bernardel de quelques notions juridiques.

En effet, insistent les étudiants, la situation en Haïti est alarmante au regard de l'obligation de solidarité des États. **Le droit international, les droits de l'Homme, imposent aux États l'obligation de veiller à ce que la participation des acteurs privés dans le secteur éducatif :**

- Ne génère pas d'inégalités ou de discriminations importantes, ni ne crée de ségrégation,
- Offre une vraie alternative (c'est-à-dire sans remplacer le système éducatif gratuit offert par l'État),
- Maintienne des standards de qualité élevés, régulés de manière adaptée en droit et en fait par la puissance publique,
- Ne conduise pas à une marchandisation du contenu éducatif, dont l'objectif ne serait plus le développement personnel,
- Soit le résultat d'un processus d'élaboration transparent et participatif, soumis à un contrôle démocratique.

#### Droit à l'éducation en Haïti.

Haïti fut l'un des premiers États à offrir une garantie constitutionnelle à une éducation publique, gratuite et obligatoire. Or en Haïti, ce droit à une éducation (acceptable, abordable) n'est pas réalisé en pratique. Le système éducatif haïtien a connu une privatisation fulgurante à partir des années 1960, à l'heure actuelle, soulignent les étudiants, près de 80% des écoles sont privées. Le rôle des acteurs privés semble y générer de fortes inégalités, de fortes ségrégations sociales, sans soutenir une alternative publique viable sur le long terme. En ce sens, les étudiants formulent trois recommandations :

- (1) **combat contre la ségrégation** (géographique et sociale),
- (2) **renforcement de l'accessibilité de l'éducation publique** (abolition des frais d'administration, présence rurale),
- (3) **régulation des acteurs privés.**

#### Action des bailleurs de fonds en Haïti.

Par ailleurs, les étudiants ont observé l'action décisive des bailleurs de fonds dans le contexte haïtien : pour établir son plan opérationnel quinquennal (2010-2015) **l'État Haïtien dépendait de financements extérieurs à hauteur de 80% !** Aussi, le projet « Education pour Tous » de la Banque Mondiale, à l'œuvre en Haïti depuis 2007, consistait principalement en un subventionnement de frais de scolarité dans le secteur non-public ! Les étudiants ont constaté que ce projet avait permis de subventionner 200,000 enfants, sans toutefois subvenir au besoin au long terme d'une éducation publique forte, en travaillant dans l'urgence, de manière peu transparente et sans consultation adéquate de la société civile. Paradoxalement, la France – qui s'est engagée en 2015 à renforcer le système public haïtien, via le financement de l'Agence Française de Développement (AFD) – ne s'est pourtant ni offusquée, ni opposée, à ces financements de la part d'organisations dont elle est membre.

## Focus sur les écoles low-cost

(Sylvain Aubry, consultant en plaidoyer et chercheur pour l'ONG Global Initiative for Economic Social & Cultural Rights)

M. Aubry a rappelé qu'il existe de nombreux profils d'écoles dites « privées » – qui ne sont pas toutes préoccupantes – avant de souligner les enjeux du fort développement d'écoles à bas coûts dites « écoles low cost » (développées par des ONG, des groupes communautaires ou confessionnels, des individus et fondations, à but lucratif). Ces écoles, développées de manière prépondérante en Afrique urbaine et périurbaine, sont **promues internationalement** par de nombreux acteurs (Banque Mondiale, DFID, fondations privées, etc.), **perçues comme une solution de scolarisation à large échelle et bas coût.**

Il convient néanmoins de pointer du doigt les problématiques sous-tendues : les professeurs sans formation ni qualification payés sous le seuil de pauvreté, l'absence d'étude objective démontrant l'apport éducatif et l'efficacité pédagogique de ces écoles et le coût bas mais non abordable pour les familles. **En souhaitant répondre à un besoin (réel !), on se refuse de donner le choix aux familles,** rappelle M. Aubry. Ainsi, les écoles Bridge ou Omega (financées par Pearson, Facebook, DFID ou la Fondation Gates) ont ouvert partout en Afrique, dans les bidonvilles principalement. **Elles peuvent coûter 20 \$USD par mois,** dans un système que M. Aubry compare aux abonnements mensuels « Navigo » dans les transports en commun parisiens. **Il s'agit d'un business de 51 milliards de dollars portés par des familles qui vivent avec près de 2USD /jour** précise M. Aubry !

## Le cas du Burkina Faso et des pays africains francophones (Samuel Dembele, de l'Africa Network Campaign on Education For All, ANCEFA et Président de la coalition EPT du Burkina Faso)

M. Dembele a commencé par alerter les participants sur l'évolution rapide et grave du phénomène de privatisation des écoles, et de marchandisation de l'éducation. Il a souligné les difficultés de l'enseignement dans une langue différente de la langue nationale et a rappelé en ce sens qu'« **en Afrique, l'école est un héritage colonial qu'il a été difficile d'adapter au moment des indépendances** ». M. Dembele a ensuite décrit les enjeux de qualité des contenus éducatifs en Afrique francophone : l'absence de réels programmes dans les écoles (soient elles publiques ou privées), ou l'inapplication desdits programmes, la « floraison » d'écoles à bas coûts et par dessus tout la grande pénurie d'enseignants, particulièrement dans les régions reculées. M. Dembele a mis en exergue le besoin pour les États de consacrer un minimum de 20% de leur budget à l'éducation. Ainsi a-t-il reconnu que cet argent était le plus souvent disponible et regretté **l'utilisation peu rationnelle et raisonnable des fonds à allouer à l'éducation.**

Les échanges avec la salle ont permis de souligner les enjeux relatifs à l'éducation des filles, à la perception – bien souvent négative – des écoles publiques par la population globale (malgré de meilleurs résultats dans le cas général) ou encore tous les coûts annexes aux frais d'inscriptions (transport vers l'école, absence de cantine scolaire, paiement de primes obligatoires aux enseignants).

## Résultats du sondage conduit auprès de syndicats enseignants par le Comité Syndical Francophone de l'Education et de la Formation (CSFEF) (Florian Lascroux, enseignant et président du CSFEF)

M. Lascroux a tout d'abord donné la parole, par vidéo, à M. Luc Allaire (responsable des relations internationales de la Centrale des Syndicats du Québec et secrétaire général du CSFEF) qui a souligné l'inquiétante évolution de l'éducation privée au Québec : **création d'un système scolaire à deux vitesses** (en fonction des revenus parentaux), **sélection par le privé des meilleurs élèves et reflux des élèves en échec scolaire vers l'école publique,** financement par l'État d'écoles confessionnelles notamment.

Dans un second temps, M. Lascroux a présenté le sondage conduit par le CSFEF auprès des syndicats dans l'espace francophone. Les résultats du sondage font le constat de plusieurs tendances :

- La privatisation, sous des formes variées, est implantée dans tous les pays. L'implantation du privé, du pré-primaire au supérieur, varie selon les pays. Le plus souvent la privatisation est le résultat des carences du public, fréquemment vu comme de mauvaise qualité.
- La quasi-totalité des syndicats sont inquiets de l'effet de la persistance de l'éducation privée. Elle est vue comme un frein à la scolarisation universelle. Plusieurs estiment que l'éducation doit être un rôle régalien.
- Les États opèrent, dans le meilleur des cas, une supervision de l'éducation privée, mais assez souvent elle évolue sans grand contrôle.
- Les États font preuve d'une grande tolérance à l'égard de l'éducation privée, quand ils ne la soutiennent pas carrément explicitement et financièrement.
- Les risques de ségrégation sociale / ethnique / religieuse, à moyen et long terme, sont très préoccupants. Beaucoup de syndicats africains signalent « des écoles chères pour les riches, des écoles moins chères pour les pauvres ».
- Les écoles privées sont presque partout des zones de non-droit pour les personnels. C'est l'arbitraire qui prévaut, et quiconque prend une posture revendicatrice risque le licenciement.
- Les syndicats d'Afrique francophone, dans leur immense majorité, ne travaillent pas sur cette question. De manière générale, l'éducation privée ne fait que très rarement l'objet de débat public.

En conclusion, M. Lascroux souligne qu'il apparaît urgent et important d'**agir**, à plusieurs niveaux :

- 1) **Affiner le diagnostic**, par des travaux de recherche ;
- 2) **Initier et soutenir des campagnes larges dans certains pays**, et pour cela des partenariats avec les associations de parents d'élèves peuvent sans doute être utilement recherchés ;
- 3) **Intensifier le travail de lobbying** auprès de bailleurs et d'organismes internationaux.



Le deuxième panel de réflexion a donné la parole au monde académique, à des experts et chercheurs, afin de mettre en perspective les témoignages du terrain.

#### ❖ Intervention d'Alexandra Draxler, spécialiste des PPP dans l'éducation

Mme Draxler, qui a longtemps travaillé pour l'UNESCO, a rappelé dans un premier temps que **la marchandisation – ne se fait jamais – ne peut se faire sans subvention publique !** Dans cette perspective, il s'agit de concentrer l'attention sur l'utilisation des fonds publics, afin qu'elle ne devienne pas source de discrimination, voire de ségrégation.

Dans un deuxième temps, Mme Draxler a insisté sur l'existence de **divers types de marchandisation, l'offre d'éducation à but lucratif en n'étant qu'une** parmi d'autres. La **standardisation de l'offre éducative** intéresse particulièrement les multinationales et le secteur privé (ainsi, les écoles low-cost travaillent-elles avec des contenus éducatifs standardisés sur tablettes électroniques).

Dans un troisième temps, Mme Draxler a fait parler son expérience des **PPP – partenariats public-privé** – dans l'éducation. Le PPP est un mécanisme qui permet aux entreprises d'éviter les fortes surveillances et d'accéder facilement aux marchés. **Dans le cadre des PPP, on demande alors aux entreprises d'abandonner la logique de profit afin de contribuer à l'intérêt général, pour aider l'humanité. Ce n'est, d'après Mme Draxler, qu'une vaste « blague ».** Cette évolution est accentuée par le renouveau des outils technologiques dans le monde de l'éducation. Si ces technologies permettent de faire du profit, il n'y a pour l'instant aucune évidence du bon fonctionnement, de la qualité de ces instruments en termes éducatifs et pédagogiques.

En réponse aux propos de Mme Draxler, Mme Bernardel est intervenue pour témoigner, car en Haïti, il n'y a pas d'électricité mais on distribue des tablettes. Cette standardisation, abandon de toute éducation personnalisée et localisée, est voulue par les États, dit-elle : parfois imposé sans condition. Il s'agit d'une « robotisation de la société », a ajouté M. Ghriess. Pour finir, Mme Draxler souligne avec force que **la standardisation est aussi celle des normes** (classement PISA, baccalauréats internationaux), qu'il **s'agit de marchandiser le mesurable**. Qu'on **donne alors plus d'importance au mesurable, qu'aux personnes mesurées**.

#### ❖ Interventions de David Flacher et Hugo Harari-Kermadec, chercheurs sur les questions d'économie de l'éducation (ENS Cachan, Université Paris-Nord)

M. Flacher a commencé par rappeler que la question de la marchandisation de l'éducation supérieure a pris tout son sens, en France, depuis la Loi Pécresse. En tant qu'économiste critique, Messieurs Flacher et Harari-Kermadec constatent que **la recherche académique sur le sujet est confisquée par les mouvements économistes « mainstream » ou dominants, à la vision relativement néo-libérale d'éducation par capitalisation** (qui présente l'éducation comme la construction d'un capital humain, dont il est possible de tirer un profit, un retour sur investissement). Cette logique endémique vient fragiliser les modèles sociaux. En France, comme le souligne M. Harari-Kermadec, certains diplômés, certaines universités, sont payants sur le modèle du 'saucissonnage'. Les étudiants payent en fonction d'une catégorisation (différence entre élèves nationaux et étrangers par exemple, diversité de frais d'un établissement à l'autre). Certains pays comme le Québec ou le Chili tentent de revenir en arrière, émettent des résistances à la marchandisation rampante. En France, on préfère massifier l'éducation. L'université est dans un état de sous-financement, notamment du fait d'une explosion des coûts liées à l'attraction des meilleurs professeurs/élèves. **Ce sous-financement est forcément un choix politique.**

Néanmoins la question des frais d'inscription est complexe dès lors que l'argument des tenants de frais d'inscription est que les classes sociales favorisées sont surreprésentées et donc qu'elles devraient payer. Mais ces frais transforment l'enseignement public, le comportement des étudiants et des professeurs, voire même les finalités de l'éducation et du contenu pédagogique. **La politique actuelle de frais d'inscription est le dernier verrou à une marchandisation de l'éducation supérieure, laquelle devrait être payée par un impôt progressif. Toutefois, la France est prête à changer d'échelle sur la question des frais s'inquiète M. Flacher.** Aussi, Messieurs Flacher et Harari-Kermadec de paire avec des sociologues du développement à l'Université Paris 5 ont créé le collectif de recherche « ACID ». Sur la base d'un constat simple – plus le niveau d'éducation augmente, plus l'accès des classes sociales défavorisées est limité – ils proposent un système de financement de l'éducation « par répartition », par voie d'impôt. Ainsi, il s'agirait d'une expansion de la sécurité sociale au financement de l'éducation. Ils proposent une allocation pour étudiants (similaire à celles des retraités), avec la contrepartie de contribuer à ce financement une fois actif.

#### Focus sur l'éducation non-formelle

(Sonia Chebbi et Yvette Lecomte, Fédération internationale des CEMEA)

L'éducation populaire telle que nous l'entendons a pour ambition de considérer les espaces hors des temps d'éducation formelle, comme autant d'espaces d'éducation agissant comme de puissants leviers de la transformation sociale. Il n'y a qu'une éducation, celle que chacune et chacun d'entre nous construit et se construit, en prenant appui sur les autres au quotidien : le principe de co-éducation. C'est ce sur quoi ont insisté Mmes Chebbi et Lecomte.

La marchandisation a cinq conséquences :

**L'inaccessibilité :** derrière ce phénomène nous assistons au développement d'une fonction utilitariste de l'éducation. Nous constatons que la dimension éducative des loisirs est au service de la réussite sociale individuelle des personnes. De ce fait elle devient un élément facteur d'aggravation des inégalités.

**La consommation de loisirs, de culture, de médias :** Nous assistons au développement de la consommation d'une production culturelle. Cette consommation des produits culturels et de loisirs est en opposition nette avec notre pédagogie de l'éducation active qui tente de multiplier les situations éducatives visant à placer les jeunes, les adultes, les enfants en situation d'acteurs et de producteurs de culture.

**La standardisation des pratiques et le rejet de la diversité culturelle :** Notre approche soutient la diversification des productions médiatiques et l'augmentation de la maîtrise de leur production ou de leurs contenus par les publics cibles. Par exemple, l'émergence de médias locaux associatifs, inscrits dans les territoires et s'appuyant sur la société civile, constitue un enjeu majeur pour nous.

**La mise en compétition des acteurs :** Nous constatons que les politiques publiques, quand elles soutiennent notre secteur, imposent de plus en plus une mise en concurrence à travers les marchés publics et les appels d'offre. Le rôle que doivent remplir les États dans la prescription, la définition des contenus et le contrôle de la conformité des missions d'éducation remplies par des intervenants privés est diminué en quantité et en qualité. Ce n'est pas le marché qui doit réguler l'éducation. Cette fonction doit être accomplie par les États

**Le détournement des visées de l'éducation non formelle :** L'employabilité des publics touchés devient une visée primordiale, assignée à l'éducation. Cette inflexion pose la question du sens de nos mouvements. Doit-il contribuer à pallier à des déficits structurels en matière d'emploi ? Est-ce bien là la visée essentielle de l'éducation ?

L'éducation ne se limite pas aux seuls espaces formels, c'est une affaire du quotidien, une affaire de tous. A travers notre travail commun aujourd'hui nous réaffirmons que **l'éducation n'est pas un marché, c'est un droit !**

Nous devons développer une articulation plus forte entre l'éducation non formelle et formelle en inscrivant nos actions dans des projets de développement de territoires. Accompagner et mettre en œuvre la complémentarité entre tous les espaces éducatifs est un enjeu majeur pour le monde d'aujourd'hui.

Pour finir, Mmes Chebbi et Lecomte, rappelle que ce processus nous invite aussi à repenser l'éducation dans une approche globale qui met au cœur de ses préoccupations une perspective de transformation des pratiques éducatives, vectrice de participation et d'émancipation individuelle et collective.

Le troisième panel de réflexion a donné la parole aux porteurs d'initiatives existantes, à M. le Président de la Conférence des OING de l'OIF et aux membres du réseau, afin de proposer une réflexion sur les modes d'action à disposition des participants pour faire avancer la mobilisation contre la marchandisation de l'éducation.

- **L'Internationale de l'Éducation (IE), Duncan Smith** : L'IE et ses 32 millions d'affiliés est une réponse mondiale (dite 'Global Response') à la commercialisation de l'éducation. Dès 2013, l'IE a ainsi mobilisé ses affiliés dans le monde entier autour d'une campagne mère appelée « Formation de qualité, outils de qualité et environnements de qualité » couronnée de succès. L'IE c'est aussi la victoire de l'adoption par l'Assemblée Générale de l'ONU d'un objectif de développement durable spécifique à l'éducation, pour pouvoir obtenir un engagement sur un cycle complet d'enseignement. Cette réponse mondiale poursuit deux objectifs : (1) S'engager contre l'éducation privée croissante, (2) Exposer et mettre un terme au développement du public où la prise de décision est externalisée. Les six pays-cibles de l'IE pour cette réponse mondiale ne sont pas francophones.

**Comment fonctionne cette réponse ?** L'IE est un syndicat, un réseau, une communauté mondiale de syndicats. Ses outils sont d'une part la recherche indépendante (menée par le syndicat sur le terrain) : cartographie mondiale et études. D'autre part, un travail de plaidoyer dans les instances gouvernementales et sur les accords multilatéraux. De plus, l'IE développe actuellement des capacités, notamment dans les pays francophones, et travaille avec les syndicats sur leur propre planification stratégique, afin d'opérer des transferts de compétence et de mobilisation. Il s'agit notamment de renforcer leur capacité à négocier leur propre sort, à travailler à un renforcement des cadres législatifs au niveau national. Enfin, il a été proposé au dernier congrès de l'IE de créer un fond international afin de financer des projets d'éducation, mis en œuvre dans le respect de la diversité culturelle et des principes démocratiques.

- **L'Appel de Bruxelles, Roger Dehaybe (Administrateur général honoraire de l'agence intergouvernementale de la Francophonie)** : En 2008, cinquante-sept représentants d'États et d'organisations internationales se sont réunis à Bruxelles pour lancer un Appel, afin d'engager les États à développer des outils de pilotage et de contrôle du système éducatif pour mesurer la qualité du service éducatif offert. En effet, y était dénoncée non pas la seule marchandisation de l'éducation par le secteur privé, mais aussi la commercialisation de l'éducation au sens large. En ce sens, la standardisation de l'éducation n'est pas seulement le fait ni du privé ni des commerciaux. Tout un système éducatif public est aussi en train de standardiser l'éducation.

**Quel était l'axe principal de l'Appel de Bruxelles ?** Il s'inscrivait dans une réflexion sur la diversité culturelle. Ce fut une formidable mobilisation des États face aux dérives, pour défendre une éducation qui promeut la diversité culturelle. L'Appel requérait des États qu'ils se gardent le droit de contrôler un certain nombre de valeurs : ce débat s'inscrit aujourd'hui dans une formidable et dramatique actualité. Il existait quatre difficultés principales : (1) L'entendement commun sur la notion de « bien public », (2) Le rôle palliatif du secteur privé et la crainte pour les États qu'en contrôlant le secteur privé, ils se trouvent obligés d'élever leurs subventions, (3) Le risque de donner l'impression d'une guerre contre l'enseignement confessionnel en promouvant un État qui « régule, contrôle, pilote » les enseignements, (4) Le poids des puissances économiques qui continuent d'être à l'œuvre dans le monde de l'éducation.

- **La Fédération Internationale des CEMEA, Sonia Chebbi** : L'Appel de Bruxelles pose la question de la mobilisation de la société civile sur la question de la marchandisation de l'éducation. Ainsi, en 2012 notre action de plaidoyer international a débuté par l'organisation de séminaires régionaux relatifs aux différentes régions d'implantation de la fédération ; Afrique, Océan Indien, Amérique du Sud et Europe. La fédération s'empare de ce sujet en le questionnant sous l'angle de 4 thématiques : (i) l'enseignement obligatoire et non obligatoire, (ii) les loisirs éducatifs dans l'éducation non formelle, (iii) l'éducation culturelle et la diversité culturelle et (iv) la marchandisation de l'éducation par les médias

La rencontre internationale des associations de la fédération a amorcé une réflexion sur les enjeux de l'éducation comme bien public. Elle a permis la mise en commun des réflexions élaborées lors de séminaires régionaux. Les associations ont partagé leurs réalités et leurs témoignages de terrain, ont réfléchi aux alternatives et aux résistances. Nous avons développé une analyse du contexte, des positionnements et des actions pédagogiques et politiques communs. Ce projet s'articule autour de 4 temps et niveaux de réflexion : local, national, régional, international, suivi d'un travail de dissémination auprès des institutions et des instances de la société civile.

- **Le « Right to Education Project » (RTE), Delphine Dorsi** : Le Consortium sur la privatisation et le droit à l'éducation est un réseau informel d'organisations qui s'est constitué pour faire face au développement croissant de la privatisation et de la marchandisation de l'éducation. Il facilite une consultation et une coopération régulière de ses membres et permet la mise en lumière de leurs recherches sociologiques et plaidoyers juridiques. Le consortium base son travail sur les droits de l'homme en évaluant l'impact de la de la privatisation et marchandisation de l'éducation sur le droit à l'éducation, notamment l'accès à une éducation gratuite de qualité sans discrimination. Le groupe d'organisations constituant le consortium a déjà mené des actions de plaidoyers, des recherches sur le rôle des acteurs privés dans l'éducation et un travail de décortication du droit international applicable aux acteurs privés. Le consortium est composé d'organisations à la fois internationales et nationales, qui s'unissent pour répondre stratégiquement et conjointement aux problématiques liées à la privatisation et de marchandisation de l'éducation.

- **La Conférence des OING de la francophonie, Roger Ferrari** : Elle existe à côté et avec l'OIF et organise une conférence tous les 2 ans, l'année des sommets de la Francophonie. Un élargissement de cette conférence à d'autres réseaux (égalité femmes hommes, plateforme de jeunes...) a été mis en œuvre. Dans le même temps le Secrétaire Général a décidé qu'il fallait revoir les relations avec la société civile francophone pour laquelle la conférence tient un rôle de caisse de résonance. Elle a, entre autres choses, un droit de parole devant le Conseil permanent de la Francophonie pour relayer des messages devant les chefs d'État et faire valoir les questions portant sur les droits de l'Homme.

- Hélène Ferrer (coordinatrice de la Coalition Education) a conclu ce panel, en introduisant la démarche du Réseau ou d'un « Appel de la société civile ». « C'est important symboliquement d'être présents à l'OIF pour introduire ce texte », souligne-t-elle. L'idée de l'Appel est celle d'une démarche collaborative, d'un Appel à large signature, puis d'un dialogue de la société civile avec les gouvernements et les institutions de la Francophonie à l'horizon du sommet de la Francophonie à Madagascar en novembre 2016. Le texte proposé en ce 14 mars 2016 a été rédigé avec la volonté d'exprimer la problématique globale. Il est une base de discussion.

## TRAVAIL EN GROUPE – sur un projet d' « Appel de la société civile »

Les participants ont travaillé durant 1h30 en groupes de 7 à 10 sur l'Appel commun proposé par le Réseau.

### 4<sup>ème</sup> panel de réflexion

#### ➤ Restitution des travaux en groupes

##### Les points suivants ont été relevés unanimement :

- Un consensus sur le fond général du texte,
- Le besoin de traiter de « marchandisation » - plutôt que de « privatisation » - de l'éducation et d'insister sur tous les formes d'éducation « tout au long de la vie »,
- La nécessité de mettre en avant le rôle de régulateur, bienveillant, des États dans les systèmes éducatifs (qu'il s'agisse d'initiatives publiques ou privées),
- L'importance d'une solidarité francophone et la volonté commune de rétablir la confiance en l'éducation publique,
- La nécessité d'épurer le texte, afin de le rendre moins répétitif et plus percutant,
- Le besoin de dynamiser les réseaux, de créer des initiatives et de se tenir informés.

##### Les questions suivantes ont fait débat :

- Doit-il s'agir d'un « appel », d'une « déclaration », d'un autre format ? S'agit-il d'y adopter des positions plus ou moins marquées ? Par quel biais cette action, ce texte, doivent-ils être portés aux preneurs de décision ? Quels en sont les objectifs ? Il a semblé que la forme d'un appel convenait mieux.
- Cet appel a-t-il vocation à être « produit par l'espace francophone » ou « adressé à l'espace francophone » ? Doit-il être adaptable à d'autres groupes régionaux ? Quels en sont les objectifs de visibilité internationale ?
- Comment convient-il de définir l'éducation dite « privée » ? Quid des écoles privées à but non lucratif ? Les groupes ont souligné la nécessité de clarifier cette notion.
- Est-il souhaitable de viser des systèmes éducatifs « gratuits et accessibles à tous » plutôt qu'« entièrement publics » ? Il a été rappelé que les conventions internationales, en matière de droits de l'Homme, protègent la liberté de choix des parents et l'existence d'écoles privées.
- En ce sens, existe-t-il une volonté unanime d'insister sur la responsabilité de l'État à financer l'éducation, en invoquant la notion d'accès à l'éducation ?

##### Il a aussi été suggéré :

- D'être plus précis dans l'utilisation des termes (notamment État / pouvoirs publics ou internationaux / supranationaux / transnationaux, etc.),
- De préférer la perspective de l'éducation telle un droit, plutôt qu'un bien – et d'ainsi remplacer « bien public mondial » par « droit fondamental individuel et des peuples »,
- De soigner – et maintenir – les références de l'Appel au droit international,
- De souligner le besoin d'adapter l'éducation aux besoins locaux et circonstanciés,
- De favoriser les travaux de recherche de terrain dans l'espace francophone,
- De traiter plus clairement les questions des frais de scolarité et du rôle des entreprises, mais de ne pas trop élargir le champ de l'Appel (au risque de prétendre régler tous les problèmes, en se focalisant sur des questions annexes : financement, faiblesse des États).
- De faire référence à la nation de démocratie et de souligner l'importance de « voir chaque apprenant comme un citoyen en devenir, un être humain et un travailleur ».



« C'est l'après qui sera important ! Il faut faire connaître le thème et sensibiliser les gens. La francophonie impacte beaucoup de pays, d'où l'importance de tant de solidarité ! »

Mona

« Un grand moment de partage. La suite de cette journée doit être un élargissement de la coalition ! »

Khadija

« J'ai ressenti une grande motivation. Une grande détermination à créer cette coalition, à donner suite à l'Appel travaillé aujourd'hui ! »

Slim

« Cette journée fut une grande satisfaction. C'est un thème très important. La solidarité internationale est indispensable pour y remédier ! »

Samuel

## AMBITIONS POUR LE FUTUR

**Le colloque du 15 mars 2016 a mis en exergue la volonté de :**

**Créer une dynamique de mise en réseau,**

**Étendre** les travaux au delà du cercle anglophone, « ouvrir à d'autres communautés de langue » (D. Dorsi, Right to Education Project)

**Structurer des démarches de plaidoyer national** soutenues à l'international, sur le modèle du Consortium anglophone

**Faire figurer** le sujet dans les **agendas** des **instances internationales** et **gouvernementales** et de la **société civile**

**Le Réseau réaffirme ses objectifs :**

**Sensibiliser** les preneurs de décision, afin de **Rappeler** à tous les obligations de **solidarité** des États au nom des **droits de l'Homme**, notamment en amont du sommet de la Francophonie (nov. 2016)

**Plaider** sans relâche pour une **éducation de qualité** pour tous et tout au long de la vie

**Revendiquer** partout le droit de chacun à une éducation primaire **gratuite** et **accessible**

**Devenir** force de propositions

**Et vous invite à :**

**Rejoindre** le Réseau dès aujourd'hui, en prenant contact avec les organisateurs

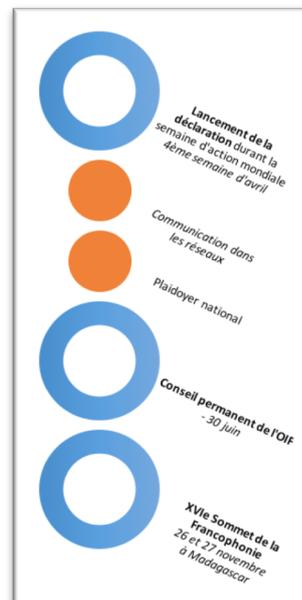
**Poursuivre le travail** sur l'Appel commun (via internet ou par des rencontres locales) afin de le **porter** au **Sommet de l'OIF** et d'en saisir les États de la Francophonie

**Mener de nouvelles campagnes** d'action et de sensibilisation **dans chacun de vos pays** : organisation de temps de discussion sur l'Appel, de conférences de presse de lancement de l'Appel, mobilisation d'équipes de chercheurs qui pourraient être amenées à s'intéresser à ces questions, etc.

**Relayer** l'**information** et l'**Appel** dans vos réseaux

**Les participants se sont dits extrêmement satisfaits du climat d'échange, des nombreuses interventions, présentations, des travaux en atelier et débats, et qui ont témoigné d'une forte détermination à protéger le droit à une éducation de qualité pour tous tout au long de la vie.**

Le **Réseau** a choisi de développer ses actions futures au regard de l'échéancier suivant



Coalition Education @CoalEducation - 15 mars  
Georges Nakseu-Nguefang, directeur d'affaires politiques @OIFFrancophonie clôture la journée  
#NeVendezPaslEducation

**Pour conclure le colloque, M. Georges Nakseu-Nguefang, Directeur de la Direction des Affaires Publiques et de la Gouvernance de l'OIF, a apporté ses encouragements et son entier soutien,**

- En soulignant l'ancre de cette action dans la dynamique de soutien de l'OIF envers la société civile,
- Et l'aspect fondamental du droit à l'éducation dans l'esprit des droits de l'Homme.

## ORGANISATEURS – membres du Réseau

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec :

**Sylvain Aubry** (Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights): sylvain@globalinitiative-escr.org / +254 7 88 28 96 34

**Sonia Chebbi** (Fédération internationale des Céméa) : sonia.chebbi@cemea.asso.fr / +33 6 87 90 98 57

**Joel Da Costa, Carole Coupez** (Solidarité Laïque) : jdacosta@solidarite-laique.org; ccoupez@solidarite-laique.org

**Delphine Dorsi** (Right to Education Project): delphine.dorsi@right-to-education.org / +33 6 89 01 21 36

**Hélène Ferrer** (Coalition Education) : hferrer@coalition-education.fr

**Florian Lacroux** (CSFEF) : president@csfef.org / 06 25 14 09 96

 **Tweeter #NeVendezPaslEducation**